

Le Sacrement de l'Onction Sainte

aura lieu le 11 avril 2024 à 17h00.

L'Onction Sainte (ou le Sacrement de l'Unction des malades) est un sacrement ecclésiastique dans lequel, par l'onction du corps avec de l'huile saintement consacrée (l'huile), la grâce divine est invoquée sur la personne, guérissant les infirmités de l'âme et du corps. L'établissement du Sacrement remonte aux temps apostoliques. Dans l'Épître de l'apôtre Jacques, il est écrit : "Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné." (Jacques 5, 14-15). Ce témoignage est à la base du sacrement ecclésiastique de l'Onction. Le malade est guéri non par l'huile en tant que telle, mais par la prière de la foi, et c'est le Seigneur Lui-même qui relève le malade. L'onction sert seulement de signe extérieur indiquant le contenu intérieur du Sacrement - la prière de la foi et le pardon des péchés. Le divin sacrement de l'Onction Sainte est célébré une fois par an pendant la période du Saint Grand Carême, avant la fête de Pâques. Ce service spécial est une variété du Sacrement, qui est également effectué au chevet du malade souffrant d'une maladie grave ; dans le cas de l'Onction annuelle du Grand Carême, nous partons du principe que nous sommes tous infectés par la maladie du péché, qui affecte notre vie spirituelle et physique, donc l'Église offre à chacun la guérison par l'onction d'huile consacrée "pour le pardon des péchés et la guérison de l'âme et du corps". Selon le Rituel, le Sacrement de l'Unction n'est effectué que sur un croyant orthodoxe de plus de sept ans, souffrant de maladies physiques et spirituelles. Le dernier peut inclure un état spirituel grave (découragement, chagrin, désespoir) - car il peut être causé par des péchés non repentis, peut-être même non reconnus par la personne. Seuls les adultes sont autorisés à

l'Onction : les enfants jusqu'à l'âge de sept ans ne portent pas la responsabilité de leurs péchés comme les adultes et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être oints "pour le pardon des péchés" ; de plus, comme il est étroitement lié au sacrement de la Confession, ceux qui souhaitent être oints avec de l'huile consacrée doivent s'être confessés à leur directeur spirituel avant la célébration de l'Onction. De plus, le Sacrement devient "pleinement actif" après notre participation à l'Eucharistie, et pour cette raison, ceux qui sont oints lors de l'Onction doivent s'efforcer de visiter la prochaine Liturgie Divine dans leur paroisse et de recevoir les Saints Dons. Dans notre Église, la célébration de l'Onction est présidée par un Évêque, et, ainsi, pour rendre le Sacrement accessible à la vaste zone de notre diocèse, nos Hiérarques voyagent pendant le Grand Carême pour le célébrer dans de nombreux endroits. De plus, en raison de pratiques incorrectes rencontrées ailleurs, nous précisons que l'huile du service d'Onction n'est jamais emportée par les fidèles à la maison, et elle n'est pas conservée dans les paroisses pour l'onction à un autre moment : pour être oint de cette huile, il est nécessaire d'être présent et de participer au service d'Onction lui-même. Avant le Sacrement lui-même, il est important que votre nom soit inscrit sur la liste des participants. Cela peut être fait à la boutique de bougies avant le début de l'Onction.